

## Règlement relatif à I\*STAR

Dans un souci de protection de l'intégrité des programmes de perfectionnement professionnel soutenus par LOMA, les examens proposés par le biais d'I\*STAR sont soumis à des contrôles de qualité et de sécurité rigoureux. Pour cette raison, il est très important que l'administration des examens I\*STAR par les entreprises soit conforme aux normes élaborées par les chefs de file du secteur en matière de consultation.

1. Les délégués pédagogiques et les surveillants doivent garder les identifiants et les mots de passe strictement confidentiels et s'abstenir de les partager.
2. Un étudiant doit fournir une pièce d'identité avec photo si le surveillant n'est pas totalement certain de son identité.
3. Un étudiant n'est pas autorisé à passer un examen I\*STAR dans un endroit à forte circulation, dans un endroit où il a accès à des manuels, des notes, des téléphones cellulaires, des téléavertisseurs, des tablettes, des assistants numériques personnels (ANP), ou dans tout autre endroit où l'étudiant pourrait parler à quelqu'un d'autre que le surveillant.
4. L'étudiant doit être sous l'observation *directe* du surveillant lorsqu'il passe un examen I\*STAR. Il n'est pas nécessaire que le surveillant se trouve dans la même pièce que l'étudiant, à condition qu'il ait une vue directe sur l'étudiant pendant que celui-ci passe l'examen. Le surveillant ne doit pas simplement avoir une vue sur l'entrée de la salle dans laquelle l'étudiant est assis pour s'assurer que personne n'entre dans la salle ou n'en sort; *le surveillant doit réellement pouvoir voir l'étudiant.* Les étudiants doivent être contrôlés par le surveillant lorsqu'ils quittent l'examen pour prendre une pause aux toilettes.
5. Les ordinateurs doivent être suffisamment espacés de sorte qu'un étudiant ne puisse pas voir l'écran sur lequel un autre étudiant passe un examen I\*STAR. L'espacement doit également être suffisant pour dissuader toute communication entre les étudiants qui passent un examen I\*STAR.
6. Des inspections inopinées des installations I\*STAR peuvent être effectuées par les membres du personnel, des comités et des conseils de LOMA ainsi que par les représentants de la société LOMA afin de s'assurer que les normes sont respectées.
7. Si un étudiant est interrompu par des problèmes de système alors qu'il passe un examen I\*STAR, les normes 4, 5 et 6 ci-dessus doivent être suivies pendant que le surveillant tente de reprendre l'examen. L'étudiant ne peut être autorisé à quitter la salle d'examen, à converser avec d'autres personnes ou à avoir accès à des outils pédagogiques. Si l'examen ne peut être repris, veuillez communiquer avec le centre d'assistance de LOMA. En cas de non-respect de ces normes, l'étudiant devra se réinscrire pour passer un nouvel examen.
8. Si un étudiant se trouve dans l'obligation de quitter l'examen pour une urgence, l'examen sera noté à ce moment-là. Si l'étudiant échoue à l'examen, il devra se réinscrire à nouveau à l'examen en payant la totalité des frais.
9. Les étudiants sont autorisés à utiliser du papier brouillon (blanc) pendant l'examen. Cependant, ce papier doit être remis au surveillant et détruit après l'examen. Les étudiants ne sont pas autorisés à emporter des informations écrites sur le contenu de l'examen dans le centre d'examen.
10. Les surveillants doivent inspecter et approuver toutes les calculatrices avant de faire passer l'examen. Seules les calculatrices de base à 4 fonctions, sans connexion Internet, sans caractéristiques ou fonctions spéciales, sont autorisées.
11. Si un étudiant souhaite contester une question d'examen, il doit noter mentalement le numéro de la question et le motif de sa contestation et en informer immédiatement le délégué pédagogique ou le surveillant. Le délégué pédagogique ou le surveillant doit alors acheminer le problème de l'étudiant à LOMA pour examen.
12. Toute infraction à l'une de ces exigences, des normes énumérées dans le *Manuel à l'intention des délégués pédagogiques* ou sur le site [loma.org](http://loma.org), ou à toute autre déclaration de politique émise par LOMA, exposera l'entreprise à la procédure régulière du fournisseur régissant les irrégularités liées à l'administration des examens. Les sanctions prévues par la politique peuvent inclure l'invalidation des examens passés de manière non autorisée, ainsi que la suspension du privilège de l'entreprise d'administrer des examens.

